

**Sujet :** Contestation de décision tacite - Le Mem - La Piverdière

**De :** > emmanuel.grange (par Internet) <emmanuel.grange@c PPC.fr>

**Date :** 05/09/2022 à 13:27

**Pour :** "autorite-environnementale.bretagne@developpement-durable.gouv.fr" <autorite-environnementale.bretagne@developpement-durable.gouv.fr>

**Copie à :** "Mael Le Goff" <mael.legoff@c PPC.fr>

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception du mail du 2 septembre dernier concernant la décision tacite relative au dossier n°2022-0010015 pour le projet de permis précaire du MEM et demandant la réalisation d'une étude d'impact environnementale.

Nous souhaitons former recours et contester cette décision tacite considérant que :

- Le permis précaire vise à permettre la poursuite de l'occupation du domaine public jusqu'au 31 décembre 2024. A l'issue de cette période, le site sera remis en l'état (usage similaire au site avant implantation : espace vert)
- Le MEM n'est soumis à aucun risque naturel ni technologique. Son implantation étant par ailleurs réalisée en dehors de la zone inondable définie au PPRI et au TRI.
- Les aménagements existants sont entièrement démontables. A noter que lors de l'implantation du MEM, la totalité du patrimoine arboré a été conservé. Et depuis, aucun arbre n'a été supprimé.
- Nous nous engageons à améliorer la qualité environnementale du site par rénovation de la terrasse existante.
- Le MEM est localisé en dehors de tout site naturel à enjeu : hors site Natura 2000, hors ZNIEFF, hors MNIE.
- Des actions environnementales ont été réalisées depuis l'entrée en activité du site : études acoustiques et mise en place de mesures pour réduire le bruit généré lors des événements culturels pour les riverains (localisés à 150 mètres du site), aménagement de nichoirs pour les oiseaux, points de collecte et vigilance sur la gestion des déchets.

Au regard des éléments exposés ci-dessous et ceux contenus dans le dossier de cas par cas, nous considérons que le permis précaire visant à permettre l'occupation du site et donc la poursuite de l'activité du MEM jusque fin 2024 n'a pas d'incidences notables sur l'environnement. Nous contestons donc la décision tacite et demandons une révision du dossier.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande,

EMMANUEL GRANGE > SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

**CENTRE DE PRODUCTION DES PAROLES CONTEMPORAINES**

THÉÂTRE L'AIRE LIBRE | FESTIVAL MYTHOS | PRODUCTIONS TOURNÉES

ADRESSE POSTALE > 2 PLACE JULES VALLÈS 35136 ST-JACQUES-DE-LA-LANDE

SIÈGE SOCIAL > 57 QUAI DE LA PRÉVALAYE 35000 RENNES

WWW.CPPC.FR | 02 99 79 00 05